Association
des Bibliothécaires
de France

[Communiqué] Bibliothèques publiques : l'accès à la culture ne doit pas devenir une récompense au mérite scolaire

19 novembre 2026

Nous avons appris que la commune de Vertou a décidé d'accorder la gratuité de l'inscription à sa bibliothèque municipale aux élèves ayant obtenu une mention « Très Bien » au brevet ou au baccalauréat. Si l'encouragement de la réussite scolaire est un objectif légitime, nous souhaitons alerter sur la portée symbolique et politique d'une telle mesure.

Les bibliothèques publiques ne sont pas des dispositifs de récompense. Elles sont des services publics culturels dont les missions inscrites dans la loi sont de garantir à chacun un accès libre, égal et inconditionnel au savoir, à l'information, à la lecture, à la création et à la vie culturelle.

Partout en France, les bibliothèques accompagnent l'ensemble des habitantes et habitants : les élèves en réussite comme celles et ceux qui rencontrent des difficultés scolaires, les étudiantes et étudiants comme les personnes en recherche d'emploi, les lectrices et lecteurs assidus comme celles et ceux qui découvrent la lecture. Leur vocation est précisément de réduire les inégalités d'accès aux savoirs et à la culture, non de les reproduire.

Conditionner un avantage tarifaire à l'obtention d'une mention scolaire revient à introduire une distinction entre les usagères et les usagers fondée sur leurs résultats académiques. Un tel choix pose une question de fond : quel message adressons-nous aux jeunes ? Que la culture constitue une récompense réservée aux personnes les plus performantes ou qu'elle est un droit ouvert à toutes et à tous ?

Nous appelons les collectivités territoriales à privilégier les mesures qui favorisent l'accès de toutes et tous à la lecture et à la culture par la gratuité des abonnements pour l'ensemble de la population, le développement de l'action culturelle, l'enrichissement des collections et le renforcement des bibliothèques comme lieux de citoyenneté et d'émancipation.

Nous avons pour cela adressé un message aux deux collégiennes créatrices de la pétition pour leur participation courageuse au débat citoyen et espérons qu'elles seront entendues.

L'accès à la culture ne doit jamais être conditionné à la réussite, à n'importe quel âge.

- Association des Bibliothécaires de France – ABF
- Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale – ACIM

Acim.